

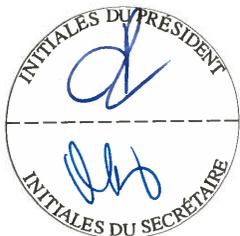
No de résolution
ou annotation

**Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes**

ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE DU 15 FÉVRIER 2018

- I OUVERTURE DE LA SÉANCE
- II ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- III ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 21 DÉCEMBRE 2017
- IV PÉRIODE DE QUESTIONS
- V CORRESPONDANCE
- VI RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM
 - 1. Rapport de la secrétaire-trésorière par intérim / Contrats octroyés
- VII TRÉSORERIE
 - A) Tonnages de la période
 - B) Comptes à payer de la période
- VIII ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - A) Contribution financières et matérielles – Société d'horticulture d'Argenteuil
- IX VARIA
- X PÉRIODE DE QUESTIONS
- XI DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE ET LEVÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

Jeudi, le 15 février 2018

Séance ordinaire

Endroit : Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes
Siège social

Présents: Messieurs Carl Péloquin, maire de la ville de Lachute, Marc-Olivier Labelle, maire de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil, Richard Labonté, maire de la municipalité de Saint-Placide, mesdames Catherine Trickey mairesse de la ville de Brownsburg-Chatham, et Martine Blanc, secrétaire-trésorière par intérim de la Régie, formant quorum de ladite Régie.

I- OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte par monsieur Carl Péloquin.

II- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1-02-18

Il est

Proposé par : M. Richard Labonté
Appuyé par : M. Marc-Olivier Labelle
et résolu

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire soit et est adopté, tel que présenté par le président.

- adopté à l'unanimité

III- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 21 DÉCEMBRE 2017

- M. Carl Péloquin présente à chacun le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 21 décembre 2017.

2-02-18

Il est

Proposé par : M. Richard Labonté
Appuyé par : Mme Catherine Trickey
et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes accepte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 21 décembre 2017

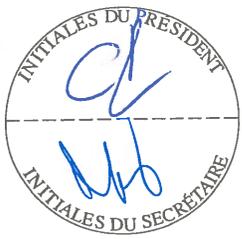
- adopté à l'unanimité

IV- PÉRIODE DE QUESTIONS

- Aucune question n'est adressée au Conseil de la Régie.

V- CORRESPONDANCE

- M. Carl Péloquin fait part de la principale correspondance reçue et envoyée.



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes

VI RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM

1- Rapport de la secrétaire-trésorière par intérim

- aucune nouvelle information à divulguer

VII- TRÉSORERIE

A) Tonnages de la période

- Il y a dépôt des rapports de tonnage de la période (déchets, recyclage et compostage).

B) Comptes à payer de la période

CONSIDÉRANT la liste des comptes à payer pour la période du 19-12-17 au 15-02-18, déposée par le président.

3-02-18

Il est

Proposé par : Mme Catherine Trickey

Appuyé par : M. Marc-Olivier Labelle
et résolu

QUE les comptes à payer soient et sont approuvés et adoptés tels que présentés par M. Carl Péloquin pour la période du 19-12-18 au 15-02-18, et ce, pour un montant de 1 452 130,12 \$.

- adopté à l'unanimité

VIII - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

A) Contributions financières et matérielles - Société d'horticulture d'Argenteuil

CONSIDÉRANT la lettre du 25 janvier 2018 de la Société d'horticulture d'Argenteuil demandant un soutien financier de la part de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes dans le cadre des nombreuses activités organisées par cet organisme;

CONSIDÉRANT que la Régie désire se prévaloir de cette contribution afin d'augmenter sa visibilité et ce, conformément à l'avis juridique obtenu de la part de ses procureurs à cet égard;

4-02-18

Il est

Proposé par: M. Richard Labonté

Appuyé par : M. Marc-Olivier Labelle

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes accepte de verser une contribution à la Société d'horticulture d'Argenteuil, au montant de 300,00 \$, conditionnellement à l'obtention d'une visibilité pour ladite Régie.

- adopté à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intercommunale Argenteuil - Deux- Montagnes

IX- VARIA

X- PÉRIODE DE QUESTIONS

- Aucune question n'est adressée au Conseil de la Régie.

XI- DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE ET LEVÉE

5-02-18

Il est

Proposé par: M. Richard Labonté

Appuyé par : M. Marc-Olivier Labelle

et résolu

QUE la prochaine séance ordinaire soit fixée au jeudi 15 mars 2018 à 19 h
à la salle du Conseil de l'Hôtel de ville de Lachute située au 380 rue
Principale à Lachute.

QUE l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance soit et est levée.

- adopté à l'unanimité



Martine Blanc
Secrétaire-trésorière par intérim



Carl Péloquin
Président



No de résolution
ou annotation

**Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes**

ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE DU 15 MARS 2018

- I OUVERTURE DE LA SÉANCE
- II ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- III ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 15 FÉVRIER 2018
- IV PÉRIODE DE QUESTIONS
- V CORRESPONDANCE
- VI RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM
 - 1. Rapport de la secrétaire-trésorière par intérim / Contrats octroyés
- VII TRÉSORERIE
 - A) Tonnages de la période
 - B) Comptes à payer de la période
- VIII ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - A) Précision du mandat donné à la Société Raynald Mercille inc. et/ou Me Raynald Mercille relativement à un dossier découlant de l'enquête diligente - Résolution 359-11-2017
 - B) Tenue de la Journée Retour à la Terre 2018 et nomination des organismes
 - C) Rétroaction salariale
 - D) Augmentation de la marge de crédit bancaire
- IX VARIA
- X PÉRIODE DE QUESTIONS
- XI DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE ET LEVÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux-Montagnes

Jeudi, le 15 mars 2018

Séance ordinaire

Endroit : Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes
Siège social

Présents: Messieurs Denis Richer, conseiller de la ville de Lachute, Marc-Olivier Labelle, maire de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil, Richard Labonté, maire de la municipalité de Saint-Placide, mesdames Catherine Trickey mairesse de la ville de Brownsburg-Chatham, et Martine Blanc, secrétaire-trésorière par intérim de la Régie, formant quorum de ladite Régie.

I- OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte par madame Catherine Trickey.

II- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1-03-18

Il est

Proposé par : M. Richard Labonté

Appuyé par : M. Marc-Olivier Labelle
et résolu

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire soit et est adopté, tel que présenté par la vice-présidente.

- adopté à l'unanimité

III- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 15 FÉVRIER 2018

- Mme Catherine Trickey présente à chacun le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 15 février 2018.

2-03-18

Il est

Proposé par : M. Richard Labonté

Appuyé par : M. Marc-Olivier Labelle
et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes accepte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 15 février 2018

- adopté à l'unanimité

IV- PÉRIODE DE QUESTIONS

- Aucune question n'est adressée au Conseil de la Régie.

V- CORRESPONDANCE

- Mme Catherine Trickey fait part de la principale correspondance reçue et envoyée.



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

Argenteuil Deux-Montagnes, devant la Cour supérieure, cause no:
700-17-013773-162, est de prêter assistance au besoin aux
procureurs mandatés par la Régie ou les assureurs de la Régie.

- adopté à l'unanimité

B) Tenue de la Journée Retour à la Terre 2017 et nomination des organismes

CONSIDÉRANT la tenue annuelle de la Journée Retour à la Terre
permettant aux citoyens des municipalités membres de la Régie
Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes de se procurer du compost et
d'encourager des organismes de leur milieu;

CONSIDÉRANT que cette activité est prévue à l'écoagenda de la Régie
pour le 19 mai prochain;

CONSIDÉRANT que chacune des municipalités membres de la Régie doit
identifier l'organisme sur leur territoire respectif recevant ce support
financier;

5-03-18

Il est

Proposé par : M. Richard Labonté

Appuyé par : M. Denis Richer

et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes accepte et
approuve la liste suivante des organismes bénéficiant du support financier
de la Régie dans le cadre de la Journée Retour à la Terre :

Lachute :	Univers Jeunesse;
Brownsburg-Chatham :	Club Optimiste;
Saint-André-d'Argenteuil :	École Saint-André;
Saint-Placide :	Coopérative Régionale de Solidarité-Santé de Saint-Placide.

-adopté à l'unanimité

C) Rétroaction salariale

CONSIDÉRANT la recommandation unanime du Comité des
ressources humaines et affaires juridiques du 15 février 2018.

6-03-18

Il est

Proposé par: M. Denis Richer

Appuyé par : M. Marc-Olivier Labelle



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux-Montagnes

QUE Le salaire annuel du dossier d'employé # 360 pour les années 2012 à 2017 soit ajusté comme suit :

Année	Salaire annuel
2012	40 003,60 \$
2013	40 843,68 \$
2014	41 660,55 \$
2015	42 452,10 \$
2016	43 301,14 \$
2017	44 167,16 \$

La différence entre les salaires annuels versés de 2012 à 2017 et les salaires annuels révisés soit remise en incluant les ajustements fins de vacances (2 298,50 \$) et la différence de contribution au RÉER (380,63 \$) et les intérêts (6 168,12\$).

-adopté à l'unanimité

D) Augmentation de la marge de crédit bancaire

CONSIDÉRANT que la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes dispose d'une marge de crédit;

CONSIDÉRANT que parfois les intrants et extrants de la Régie Intermunicipale varient d'un mois à l'autre et que les paiements sont en retard;

7-03-18

Il est

Proposé par: M. Marc-Olivier Labelle

Appuyé par : M. Denis Richer

et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes demande à son institution financière prêteuse; soit Caisse Populaire Desjardins, d'augmenter sa marge de crédit à 200 000 \$ de dollars.

QUE les personnes autorisées à signer la demande d'augmentation soient les mêmes qui sont indiqués comme signataire au dossier.

-adopté à l'unanimité

IX- VARIA

X- PÉRIODE DE QUESTIONS

- Aucune question n'est adressée au Conseil de la Régie.



No de résolution
ou annotation

**Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes**

VI RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM

1- Rapport de la secrétaire-trésorière par intérim

- aucune nouvelle information à divulguer

VII- TRÉSORERIE

A) Tonnages de la période

- Il y a dépôt des rapports de tonnage de la période (déchets, recyclage et compostage).

B) Comptes à payer de la période

CONSIDÉRANT la liste des comptes à payer pour la période du 16-02-2018 au 15-03-18, déposée par la vice-présidente.

3-03-18

Il est

Proposé par : M. Marc-Olivier Labelle

Appuyé par : M. Richard Labonté

et résolu

QUE les comptes à payer soient et sont approuvés et adoptés tels que présentés par Mme Catherine Trickey pour la période du 16-02-18 au 15-03-18, et ce, pour un montant de 203 531,31 \$.

- adopté à l'unanimité

VIII - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

A) Précision du mandat donné à la Société Raynald Mercille inc. et/ou Me Raynald Mercille relativement à un dossier découlant de l'enquête diligente - Résolution 15-11-2017

CONSIDÉRANT la résolution #15-11-17 concernant l'approbation de travaux supplémentaires et la ratification de mandats à la Société Raynald Mercille inc. et/ou Me Raynald Mercille relativement au suivi des dossiers découlant de l'enquête diligente;

CONSIDÉRANT que Me Raynald Mercille a procédé à l'enquête diligente et que son assistance est nécessaire dans le cadre de divers recours devant les tribunaux;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de préciser le mandat donné à la Société Raynald Mercille inc. et/ou Me Raynald Mercille relativement à un dossier découlant de l'enquête diligente;

4-03-18

Il est

Proposé par: M. Denis Richer

Appuyé par : M. Richard Labonté

QUE la Régie modifie la résolution #15-11-17 en précisant que le mandat confié à la Société Raynald Mercille inc. et/ou Me Raynald Mercille dans le dossier *Amyot Gélinas c. Régie intermunicipale*



No de résolution
ou annotation

**Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes**

XI- DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE ET LEVÉE

8-03-18

Il est

Proposé par: M. Richard Labonté

Appuyé par : M. Marc-Olivier Labelle

et résolu

QUE la prochaine séance ordinaire soit fixée au jeudi 19 avril 2018 à 19 h
à la salle du Conseil de l'Hôtel de ville de Lachute située au 380 rue
Principale à Lachute.

QUE l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance soit et est levée.

- adopté à l'unanimité

Martine Blanc
Secrétaire-trésorière par intérim

Catherine Trickey
Vice-Présidente



No de résolution
ou annotation

**Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes**

ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE DU 19 AVRIL 2018

- I OUVERTURE DE LA SÉANCE
- II ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- III ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 15 MARS 2018 ET APPORTER UNE CORRECTION À LA RÉOLUTION 3-02-18
- IV PÉRIODE DE QUESTIONS
- V CORRESPONDANCE
- VI RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM
 - 1. Rapport de la secrétaire-trésorière par intérim / Contrats octroyés
- VII TRÉSORERIE
 - A) Tonnages de la période
 - B) Comptes à payer de la période
 - C) Dépôt du rapport financier 2017
- VIII ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - A) Renouvellement / Assurances générales 2018-2019
 - B) Amendement du budget pour le programme de couches lavables 2018
- IX VARIA
- X PÉRIODE DE QUESTIONS
- XI DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE ET LEVÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

Jeudi, le 19 avril 2018

Séance ordinaire

Endroit : Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes
Siège social

Présents: Messieurs Carl Péloquin, maire de la ville de Lachute, Marc-Olivier Labelle, maire de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil, Richard Labonté, maire de la municipalité de Saint-Placide, mesdames Catherine Trickey mairesse de la ville de Brownsburg-Chatham, et Martine Blanc, secrétaire-trésorière par intérim de la Régie, formant quorum de ladite Régie.

I- OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte par monsieur Carl Péloquin.

II- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1-04-18

Il est

Proposé par : M. Richard Labonté
Appuyé par : Mme Catherine Trickey
et résolu

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire soit et est adopté, tel que présenté par le président, en ajoutant, toutefois, au point IX- Varia, les sujets suivants : 1) Ajustement de salaire, 2) Prime de remplacement et 3) Mandat de représentation concernant la demande de révision au syndic de l'ordre des CPA dans les dossiers #13096 et 13097.

- adopté à l'unanimité

III- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENU LE 15 MARS 2018 ET APPORTER UNE CORRECTION À LA RÉOLUTIONS 3-02-18

- M. Carl Péloquin présente à chacun le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 15 mars 2018.

2-04-18

Il est

Proposé par : Mme Catherine Trickey
Appuyé par : M. Marc-Olivier Labelle
et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes accepte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 15 mars 2018 ainsi que la correction à la résolution 3-02-18

- adopté à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux-Montagnes

IV- PÉRIODE DE QUESTIONS

- Aucune question n'est adressée au Conseil de la Régie.

V- CORRESPONDANCE

- M. Carl Péloquin fait part de la principale correspondance reçue et envoyée

VI RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM

1- Rapport de la secrétaire-trésorière par intérim

- aucune nouvelle information à divulguer

VII- TRÉSORERIE

A) Tonnages de la période

- Il y a dépôt des rapports de tonnage de la période (déchets, recyclage).

B) Comptes à payer de la période

CONSIDÉRANT la liste des comptes à payer pour la période du 16-03-2018 au 16-04-18, déposée par le président.

3-04-18

Il est

Proposé par : M. Richard Labonté

Appuyé par : M. Marc-Olivier Labelle

et résolu

QUE les comptes à payer soient et sont approuvés et adoptés tels que présentés par M. Carl Péloquin pour la période du 16-03-18 au 16-04-18, et ce, pour un montant de 48 972,39 \$.

- adopté à l'unanimité

VIII - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

A) Renouvellement / Assurances générales 2018-2019

CONSIDÉRANT la nécessité pour la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes de procéder à un appel d'offres sur invitation pour le renouvellement de ses assurances générales pour la période du 5 mai 2018 au 5 mai 2019 ;

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres a été donné le 29 mars 2018 auprès de quatre soumissionnaires potentiels;

CONSIDÉRANT le cahier des charges portant la cote 2018-02;

CONSIDÉRANT que la Régie a reçu 1 soumission le 17 avril 2018;

CONSIDÉRANT que la proposition reçue prévoit une période de couverture allant jusqu'à cinq ans, mais que les renouvellements annuels seront soumis ultérieurement à la Régie;



No de résolution
ou annotation

**Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes**

6-04-18

Il est

Proposé par : Mme Catherine Trickey

Appuyé par : M. Richard Labonté

et résolu

QUE le salaire annuel de l'employée avec numéro d'archives 2410 pour l'année 2017 soit de 58 000 \$ et pour l'année 2018, 59 500 \$, au prorata des heures travaillées tel que déterminé dans le contrat de travail;

QUE l'ajustement salarial de 2017 soit rétroactif au 1^{er} janvier 2017.

-adopté à l'unanimité

2- Prime de remplacement

CONSIDÉRANT l'octroi d'une prime de remplacement ou de prise en charge de responsabilités additionnelles pour une période temporaire et déterminée, de dix pour cent (10%) est un principe reconnu à la Ville de Lachute et ailleurs;

CONSIDÉRANT un remplacement intérimaire ou prise en charge doit être d'une durée suffisante pour impliquer réellement la prise en charge d'une partie importante des responsabilités du poste de la personne absente, pour une durée minimale de quatre (4) semaines, à l'exclusion des périodes normales de vacances ou autres congés et sur décision de la direction;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime du Comité des ressources humaines et affaires juridiques du 19 avril 2018;

7-04-18

Il est

Proposé par : M. Richard Labonté

Appuyé par : M. Marc-Olivier Labelle

et résolu

QUE l'employée qui est affectée à un remplacement intérimaire d'une durée suffisante pour impliquer réellement la prise en charge d'une partie importante des responsabilités du poste de la personne absente, pour une durée minimale de quatre (4) semaines, à l'exclusion des périodes normales de vacances ou d'autres congés, reçoive une prime de dix pour cent (10%) de son salaire, sur décision de la direction;

QUE cette règle d'affectation intérimaire s'applique à la prise en charge de certaines responsabilités importantes de la directrice générale, Mme Andrea Daezli, pendant son congé de maternité;

-adopté à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux-Montagnes

3- Mandat de représentation concernant la demande de révision au syndic de l'ordre des CPA dans le dossier de Mme Dominique Toupin et de M. Michel Amyot

CONSIDÉRANT qu'en date du 17 avril 2018, M. Gérald Gratton, syndic adjoint de l'Ordre des comptables agréés, a avisé la directrice générale Andrea Daezli qu'il ne déposerait pas de plainte contre Mme Toupin et M. Michel Amyot;

8-04-18

Il est

Proposé par : Mme Catherine Trickey

Appuyé par : M. Richard Labonté
et résolu

QUE Me Louis Coallier du cabinet Dufresne Hébert Comeau porte en révision les décisions de M. Gérald Gratton, syndic adjoint de l'Ordre des comptables agréés rendues le 17 avril 2018 et portant les numéros 13096 et 13097, et effectue, le cas échéant, les représentations appropriées à cet égard auprès du Comité de révision;

X- PÉRIODE DE QUESTIONS

- Des questions sont adressées au Conseil de la Régie.

XI- DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE ET LEVÉE

9-04-18

Il est

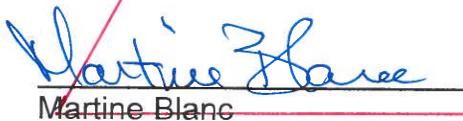
Proposé par: Mme Catherine Trickey

Appuyé par : M. Marc-Olivier Labelle
et résolu

QUE la prochaine séance ordinaire soit fixée au jeudi 10 mai 2018 à 19 h à la salle du Conseil de l'Hôtel de ville de Lachute située au 380 rue Principale à Lachute.

QUE l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance soit et est levée.

- adopté à l'unanimité


Martine Blanc

Secrétaire-trésorière par intérim


Carl Péloquin

Président



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

4-04-18

Il est

Proposé par: Mme Catherine Trickey

Appuyé par : M. Richard Labonté

et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes, accepte la proposition du courtier Lemieux, Ryan et Associés, pour le renouvellement de ses assurances générales pour la période du 5 mai 2018 au 5 mai 2019, et ce, pour une prime de 69 701\$ (taxes incluses).

QUE ladite Régie mandate la secrétaire-trésorière par intérim, madame Martine Blanc, et/ou son président, monsieur Carl Péloquin, afin de signer, s'il y a lieu, le contrat relatif au renouvellement de ses assurances générales.

- adopté à l'unanimité

B) Amendement du budget pour le programme de couches lavables 2018

CONSIDÉRANT que l'utilisation de couches lavables et réutilisables doit être encouragée parce qu'elle contribue à la préservation de l'environnement;

CONSIDÉRANT que la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes peut verser une aide financière à une initiative qui favorise ainsi le bien-être de la population de ses municipalités membres;

CONSIDÉRANT que la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes verse présentement une aide financière de 200 \$ par enfant pour l'achat de couches lavables et réutilisables (neuves et usagées);

CONSIDÉRANT que les demandes d'aide financière dans le 1^{er} trimestre de l'année 2018 sont équivalentes à la totalité du montant au budget;

5-04-18

Il est

Proposé par : M. Richard Labonté

Appuyé par : M. Marc-Olivier Labelle

et résolu

QUE le montant au budget pour le programme d'aide financière pour l'achat de couches lavables et réutilisables passe de 3 000,00\$ à 10 000,00\$;

QUE les demandes R-0061, R-0062 et R-0063 totalisant un montant de 600,00 \$ soient payées à même le surplus accumulé non-affecté;

-adopté à l'unanimité

IX- VARIA

1- Ajustement de salaire

CONSIDÉRANT la recommandation unanime du Comité des ressources humaines et affaires juridiques du 19 avril 2018;



No de résolution
ou annotation

**Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux-Montagnes**

6-04-18

Il est

Proposé par : Mme Catherine Trickey

Appuyé par : M. Richard Labonté

et résolu

QUE le salaire annuel de l'employée avec numéro d'archives 2410 pour l'année 2017 soit de 58 000 \$ et pour l'année 2018, 59 500 \$, au prorata des heures travaillées tel que déterminé dans le contrat de travail;

QUE l'ajustement salarial de 2017 soit rétroactif au 1^{er} janvier 2017.

-adopté à l'unanimité

2- Prime de remplacement

CONSIDÉRANT l'octroi d'une prime de remplacement ou de prise en charge de responsabilités additionnelles pour une période temporaire et déterminée, de dix pour cent (10%) est un principe reconnu à la Ville de Lachute et ailleurs;

CONSIDÉRANT un remplacement intérimaire ou prise en charge doit être d'une durée suffisante pour impliquer réellement la prise en charge d'une partie importante des responsabilités du poste de la personne absente, pour une durée minimale de quatre (4) semaines, à l'exclusion des périodes normales de vacances ou autres congés et sur décision de la direction;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime du Comité des ressources humaines et affaires juridiques du 19 avril 2018;

7-04-18

Il est

Proposé par : M. Richard Labonté

Appuyé par : M. Marc-Olivier Labelle

et résolu

QUE l'employée qui est affectée à un remplacement intérimaire d'une durée suffisante pour impliquer réellement la prise en charge d'une partie importante des responsabilités du poste de la personne absente, pour une durée minimale de quatre (4) semaines, à l'exclusion des périodes normales de vacances ou d'autres congés, reçoive une prime de dix pour cent (10%) de son salaire, sur décision de la direction;

QUE cette règle d'affectation intérimaire s'applique à la prise en charge de certaines responsabilités importantes de la directrice générale, Mme Andrea Daezli, pendant son congé de maternité;

-adopté à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

**Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes**

**3- Mandat de représentation concernant la demande de révision au
syndic de l'ordre des CPA dans le dossier de Mme Dominique
Toupin et de M. Michel Amyot**

CONSIDÉRANT qu'en date du 17 avril 2018, M. Gérald Gratton, syndic adjoint de l'Ordre des comptables agréés, a avisé la directrice générale Andrea Daezli qu'il ne déposerait pas de plainte contre Mme Toupin et M. Michel Amyot;

8-04-18

Il est

Proposé par : Mme Catherine Trickey
Appuyé par : M. Richard Labonté
et résolu

QUE Me Louis Coallier du cabinet Dufresne Hébert Comeau porte en révision les décisions de M. Gérald Gratton, syndic adjoint de l'Ordre des comptables agréés rendues le 17 avril 2018 et portant les numéros 13096 et 13097, et effectuée, le cas échéant, les représentations appropriées à cet égard auprès du Comité de révision;

X- PÉRIODE DE QUESTIONS

- Des questions sont adressées au Conseil de la Régie.

XI- DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE ET LEVÉE

9-04-18

Il est

Proposé par: Mme Catherine Trickey
Appuyé par : M. Marc-Olivier Labelle
et résolu

QUE la prochaine séance ordinaire soit fixée au jeudi 10 mai 2018 à 19 h à la salle du Conseil de l'Hôtel de ville de Lachute située au 380 rue Principale à Lachute.

QUE l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance soit et est levée.

- adopté à l'unanimité

Martine Blanc
Secrétaire-trésorière par intérim

Carl Péloquin
Président



No de résolution
ou annotation

**Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes**

ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE DU 10 MAI 2018

- I OUVERTURE DE LA SÉANCE
- II ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- III ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 19 AVRIL 2018
- IV PÉRIODE DE QUESTIONS
- V CORRESPONDANCE
- VI RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM
 - 1. Rapport de la secrétaire-trésorière par intérim / Contrats octroyés
- VII TRÉSORERIE
 - A) Tonnages de la période
 - B) Comptes à payer de la période
- VIII ADMINISTRATION GÉNÉRALE
- IX VARIA
- X PÉRIODE DE QUESTIONS
- XI DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE ET LEVÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

Jeudi, le 10 mai 2018

Séance ordinaire

Endroit : Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes
Siège social

Présents: Messieurs Carl Péloquin, maire de la ville de Lachute, Marc-Olivier Labelle, maire de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil, Richard Labonté, maire de la municipalité de Saint-Placide, mesdames Catherine Trickey mairesse de la ville de Brownsburg-Chatham, et Martine Blanc, secrétaire-trésorière par intérim de la Régie, formant quorum de ladite Régie.

I- OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte par monsieur Carl Péloquin.

II- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1-05-18

Il est

Proposé par : M. Richard Labonté

Appuyé par : M. Marc-Olivier Labelle
et résolu

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire soit et est adopté, tel que présenté par le président, en ajoutant, toutefois, au point IX- Varia, le sujet suivant : 1) Prêt de 10 bacs bleus à la Fondation du Club Richelieu de Lachute.

- adopté à l'unanimité

III- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 19 AVRIL

- M. Carl Péloquin présente à chacun le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 19 avril 2018.

2-05-18

Il est

Proposé par : M. Marc-Olivier Labelle

Appuyé par : Mme Catherine Trickey
et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes accepte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 19 avril 2018.

- adopté à l'unanimité

IV- PÉRIODE DE QUESTIONS

- Aucune question n'est adressée au Conseil de la Régie.



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

V- CORRESPONDANCE

- M. Carl Péloquin fait part de la principale correspondance reçue et envoyée

VI RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM

1- Rapport de la secrétaire-trésorière par intérim

- Nouvelle information à divulguer

VII- TRÉSORERIE

A) Tonnages de la période

- Il y a dépôt des rapports de tonnage de la période (déchets, compost, recyclage).

B) Comptes à payer de la période

CONSIDÉRANT la liste des comptes à payer pour la période du 17-04-2018 au 08-05-18, déposée par le président.

3-05-18

Il est

Proposé par : M. Richard Labonté

Appuyé par : M. Marc-Olivier Labelle
et résolu

QUE les comptes à payer soient et sont approuvés et adoptés tels que présentés par M. Carl Péloquin pour la période du 17-04-18 au 08-05-18, et ce, pour un montant de 118 818,61 \$.

- adopté à l'unanimité

VIII - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

IX- VARIA

1- Prêt de 10 bacs bleus à la Fondation du Club Richelieu de Lachute

CONSIDÉRANT le courriel du 4 avril 2018 de la Fondation du Club Richelieu de Lachute demandant une contribution matérielle de la part de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes dans le cadre de la campagne permanente pour la récupération des goupilles de canettes, au profit des Bons déjeuners d'Argenteuil;

CONSIDÉRANT le travail et les efforts remarquables qui ont été accompli à ce jour;

CONSIDÉRANT que ce geste incite les gens à la récupération et la mission environnementale de la Régie;

CONSIDÉRANT que le prêt des bacs bleus permettra de faire des économies sur les coûts de transport;



No de résolution
ou annotation

**Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes**

4-05-18

Il est

Proposé par : M. Marc-Olivier Labelle

Appuyé par : Mme Catherine Trickey

et résolu

QUE la Régie prête 10 bacs bleus à la Fondation du Club Richelieu de Lachute, pour la récupération des goupilles.

-adopté à l'unanimité

X- PÉRIODE DE QUESTIONS

- Aucune question n'est adressée au Conseil de la Régie.

XI- DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE ET LEVÉE

6-05-18

Il est

Proposé par: M. Richard Labonté

Appuyé par : M. Marc-Olivier Labelle

et résolu

QUE la prochaine séance ordinaire soit fixée au jeudi 21 juin 2018 à 19 h à la salle du Conseil de l'Hôtel de ville de Lachute située au 380 rue Principale à Lachute.

QUE l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance soit et est levée.

- adopté à l'unanimité

Martine Blanc
Secrétaire-trésorière par intérim

Carl Péloquin
Président



No de résolution
ou annotation

**Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes**

ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE DU 21 JUIN 2018

- I OUVERTURE DE LA SÉANCE
- II ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- III ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 10 MAI 2018
- IV PÉRIODE DE QUESTIONS
- V CORRESPONDANCE
- VI RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM
 - 1. Rapport de la secrétaire-trésorière par intérim / Aucun nouveau contrat octroyé
- VII TRÉSORERIE
 - A) Tonnages de la période
 - B) Comptes à payer de la période
- VIII ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - A) Ratifier la Subvention régulière 2018 / Tricentris, centre de tri
 - B) Ratifier la Signature de l'offre d'achat pour les lots 3 505 872, 3 505 873, 3 505 874, 2 625 400, 2 625 407 et 2 873 058
 - C) Ratifier les activités connexes pour 2018
 - D) Dépôt du bilan Journée Retour à la Terre 2018
- IX VARIA
- X PÉRIODE DE QUESTIONS
- XI DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE ET LEVÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux-Montagnes

Jeudi, le 21 juin 2018

Séance ordinaire

Endroit : Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes
Siège social

Présents: Messieurs Carl Péloquin, maire de la ville de Lachute, Marc Bertrand, conseiller de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil, Richard Labonté, maire de la municipalité de Saint-Placide, mesdames Catherine Trickey mairesse de la ville de Brownsburg-Chatham, et Martine Blanc, secrétaire-trésorière par intérim de la Régie, formant quorum de ladite Régie.

I- OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte par monsieur Carl Péloquin.

II- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1-06-18

Il est

Proposé par : M. Richard Labonté

Appuyé par : Mme Catherine Trickey
et résolu

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire soit et est adopté, tel que présenté par le président.

- adopté à l'unanimité

III- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 10 MAI 2018

- M. Carl Péloquin présente à chacun le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 mai 2018.

2-06-18

Il est

Proposé par : M. Richard Labonté

Appuyé par : Mme Catherine Trickey
et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes accepte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 mai 2018.

- adopté à l'unanimité

IV- PÉRIODE DE QUESTIONS

- Aucune question n'est adressée au Conseil de la Régie.



No de résolution
ou annotation

**Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes**

V- CORRESPONDANCE

- M. Carl Péloquin fait part de la principale correspondance reçue et envoyée

VI RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM

1- Rapport de la secrétaire-trésorière par intérim

- Aucune nouvelle information à divulguer

VII- TRÉSORERIE

A) Tonnages de la période

- Il y a dépôt des rapports de tonnage de la période (déchets, compost, recyclage).

B) Comptes à payer de la période

CONSIDÉRANT la liste des comptes à payer pour la période du 10-05-2018 au 21-06-18, déposée par le président.

3-06-18

Il est

Proposé par : M. Marc Bertrand

Appuyé par : M. Richard Labonté

et résolu

QUE les comptes à payer soient et sont approuvés et adoptés tels que présentés par M. Carl Péloquin pour la période du 10-05-2018 au 21-06-18, et ce, pour un montant de 145 725,90 \$.

- adopté à l'unanimité

VIII - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

A) Ratifier la Subvention régulière 2018 / Tricentris, centre de tri

CONSIDÉRANT que des contributions de base et exceptionnelles selon l'article 1.4.3 du protocole d'entente sont exigibles annuellement pour Tricentris, centre de tri, de la part de chaque municipalité membre de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes;

CONSIDÉRANT que la Régie a prévu assumer lesdites contributions pour ses municipalités membres et que les sommes sont déjà incluses aux prévisions budgétaires 2018;

CONSIDÉRANT les demandes adressées par Tricentris et datées du 22 février 2018;

CONSIDÉRANT que les contributions en question sont remboursables par RCI Environnement (Division de WM Québec inc.) en vertu du contrat de gestion liant cette dernière à la Régie;

4-06-18

Il est

Proposé par : Mme Catherine Trickey



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

Appuyé par : M. Richard Labonté
et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes accepte et approuve de prendre en charge les contributions financières de base des municipalités membres;

QUE ces sommes soient versées par ladite Régie à Tricentris, centre de tri, pour l'année 2018, pour un montant de 49 750.55 \$ plus les taxes applicables, tel que stipulé dans les courriels de Tricentris datés du 22 février 2018.

QUE cette somme soit remboursée à la Régie par son gestionnaire, RCI Environnement (Division de WM Québec).

- adopté à l'unanimité

B) Ratifier la Signature de l'offre d'achat pour les lots 3 505 872, 3 505 873, 3 505 874, 2 625 400, 2 625 407 et 2 873 058

CONSIDÉRANT la résolution 4-05-16 Mandat pour vente ou location de terrains qui a été adoptée lors de la séance ordinaire du 19 mai 2016;

CONSIDÉRANT l'intérêt de l'entreprise à ajouter les deux lots 3 505 872 et 2 625 400 pour achat ou location aux lots 3 505 873, 3 505 874, 2 625 407 et 2 873 058;

CONSIDÉRANT la volonté de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes de procéder à une telle vente ou à une telle location;

CONSIDÉRANT les négociations en cours dans le cadre de ce dossier;

5-06-18

Il est

Proposé par: M. Richard Labonté

Appuyé par : M. Marc Bertrand

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes mandate son président et sa secrétaire-trésorière par intérim à négocier, conclure et accepter l'offre d'achat ou de location qui a été déposée par une entreprise intéressée à acheter ou à louer les lots numéros 2 625 407, 2 873 058, 3 505 873, 3 505 874, 3 505 872 et 2 625 400 appartenant à ladite Régie.

-adopté à l'unanimité

C) Ratifier les Activités connexes 2018

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu que la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes se positionne quant aux choix d'activités connexes devant être réalisées par son gestionnaire;

CONSIDÉRANT que le coût de ces activités connexes a été préalablement établi dans le document d'appel d'offres numéro 11-002;

CONSIDÉRANT que le contrat de gestion a été reconduit pour une période de cinq ans, conformément à la résolution numéro 2-09-16 adoptée le 7 septembre 2016 par la Régie;



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux-Montagnes

6-06-18

Il est

Proposé par : M. Richard Labonté

Appuyé par : Mme Catherine Trickey

et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes avise la compagnie RCI Environnement (Division de WM Québec) qu'elle retient pour l'année 2018 les activités suivantes :

- Collecte d'arbres de Noël 2017-2018;
- Journée Retour à la Terre;
- RDD;
- Site Internet;
- Écocalendrier 2018 et préparation de l'Écocalendrier 2019.

QUE la Régie, à l'égard de l'exécution de ces activités, accepte de défrayer les coûts prévus à l'appel d'offres numéro 11-002.

-adopté à l'unanimité

IX- VARIA

X- PÉRIODE DE QUESTIONS

- Des questions sont adressées au Conseil de la Régie.

XI- DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE ET LEVÉE

7-06-18

Il est

Proposé par: M. Richard Labonté

Appuyé par : Mme Catherine Trickey

et résolu

QUE la prochaine séance ordinaire soit fixée au jeudi 12 juillet 2018 à 19 h à la salle du Conseil de l'Hôtel de ville de Lachute située au 380 rue Principale à Lachute.

QUE l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance soit et est levée.

- adopté à l'unanimité



Martine Blanc
Secrétaire-trésorière par intérim



Carl Péloquin
Président



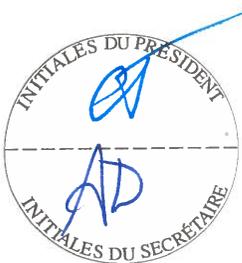
No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux-Montagnes

ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JUILLET 2018

- I OUVERTURE DE LA SÉANCE
- II ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- III ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 21 JUIN 2018
- IV PÉRIODE DE QUESTIONS
- V CORRESPONDANCE
- VI RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE
 - 1. Rapport de la directrice générale / Aucun nouveau contrat octroyé
- VII TRÉSORERIE
 - A) Tonnages de la période
 - B) Comptes à payer de la période
- VIII ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - A) Résolution pour le règlement de la rémunération des élus
 - B) Résolution pour le règlement de la gestion contractuelle
 - C) Mandat à la directrice générale secrétaire-trésorière de déposer la demande de certificat d'autorisation suite à l'approbation de la demande de modification du territoire de desserte du lieu d'enfouissement technique de la RIADM
 - D) Réparation du système de télémétrie du réseau des eaux usées du lieu d'enfouissement technique (LET) de la RIADM entre le LET et le site de traitement des eaux usées de la Régie d'assainissement des eaux usées de Chatham/Lachute (RAEUCL)
- IX VARIA
- X PÉRIODE DE QUESTIONS
- XI DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE ET LEVÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

Judi, le 12 juillet 2018

Séance ordinaire

Endroit : Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes
Siège social

Présents: Messieurs Denis Richer, conseiller de la ville de Lachute, Marc-Olivier Labelle, maire de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil, Richard Labonté, maire de la municipalité de Saint-Placide, mesdames Catherine Trickey mairesse de la ville de Brownsburg-Chatham, et Andrea Daezli, directrice générale, secrétaire-trésorière de la Régie, formant quorum de ladite Régie.

I- OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte par madame Catherine Trickey.

II- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1-07-18

Il est

Proposé par : M. Richard Labonté

Appuyé par : M. Denis Richer

et résolu

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire soit et est adopté, tel que présenté par la directrice générale et secrétaire-trésorière, en supprimant le point VIII, A) Résolution pour le règlement de la rémunération des élus et le remplacer par un avis de motion pour ledit règlement, en reportant le point VIII, B) Résolution pour le règlement de la gestion contractuelle et ajouter au point IX Varia, 1- Résolution Mandat pour la négociation de la vente d'un terrain.

- adopté à l'unanimité

III- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 21 JUIN 2018

- La directrice générale et secrétaire-trésorière présente à chacun le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 21 juin 2018.

2-07-18

Il est

Proposé par : M. Richard Labonté

Appuyé par : M. Marc Bertrand

et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes accepte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 21 juin 2018.

- adopté à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux-Montagnes

IV- PÉRIODE DE QUESTIONS

- Aucune question n'est adressée au Conseil de la Régie.

V- CORRESPONDANCE

- Mme Catherine Trickey fait part de la principale correspondance reçue et envoyée

VI- RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

1- Rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière / Contrats octroyés

- Aucune nouvelle information à divulguer

VII- TRÉSORERIE

A) Tonnages de la période

- Il y a dépôt des rapports de tonnage de la période (déchets, compost, recyclage).

B) Comptes à payer de la période

CONSIDÉRANT la liste des comptes à payer pour la période du 22-06-2018 au 12-07-18, déposée par la présidente.

3-07-18

Il est

Proposé par : M. Richard Labonté

Appuyé par : M. Marc-Olivier Labelle

et résolu

QUE les comptes à payer soient et sont approuvés et adoptés tels que présentés par Mme Catherine Trickey pour la période du 22-06-2018 au 12-07-18, et ce, pour un montant de 90 680,78 \$.

- adopté à l'unanimité

VIII - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

A) Avis de motion pour le règlement de la rémunération des élus

- adopté à l'unanimité

B) Résolution pour le règlement de la gestion contractuelle – remis à une séance ultérieure

C) Mandat à la directrice générale secrétaire-trésorière de déposer la demande de certificat d'autorisation suite à l'approbation de la demande de modification du territoire de desserte du lieu d'enfouissement technique de la RIADM

CONSIDÉRANT le décret numéro 918-2003 délivré par le gouvernement du Québec en 2003 et portant sur l'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes (RIADM);

CONSIDÉRANT les dispositions du nouveau plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC d'Argenteuil qui n'établit dorénavant plus de territoire de desserte;



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

CONSIDÉRANT que le gouvernement a adopté lors de l'assemblée nationale en date du 4 juillet 2018, la demande de modification du territoire de desserte du lieu d'enfouissement soumise par la Régie;

4-07-18

Il est

Proposé par : M. Denis Richer

Appuyé par : M. Richard Labonté

et résolu

QUE mandat soit donné à la directrice générale, madame Andrea Daezli, de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes de déposer ladite demande de certificat d'autorisation pour la modification du territoire de desserte au nom de la Régie.

-adopté à l'unanimité

- D) Réparation du système de télémétrie du réseau des eaux usées du lieu d'enfouissement technique (LET) de la RIADM entre le LET et le site de traitement des eaux usées de la Régie d'assainissement des eaux usées de Chatham/Lachute (RAEUCL)

CONSIDÉRANT que le système de télémétrie du réseau des eaux usées communicant entre LET de la RIADM et la Ville de Lachute ne fonctionne plus;

CONSIDÉRANT que les eaux de lixiviat du LET sont traitées par l'usine de traitement des eaux usées de la RAEUCL et que la communication sur le réseau de la Ville de Lachute transportant les eaux de lixiviat vers la RAEUCL est une condition du certificat d'autorisation du LET;

CONSIDÉRANT que la Ville de Lachute a identifié une solution technique permettant de rétablir la communication, dont les estimés préliminaires sont d'environ 10 000 \$;

5-07-18

Il est

Proposé par : M. Marc-Olivier Labelle

Appuyé par : M. Richard Labonté

et résolu

QUE mandat soit donné à la Ville de Lachute de procéder ou de faire procéder aux travaux nécessaires pour rétablir la communication sur le réseau des eaux usées;

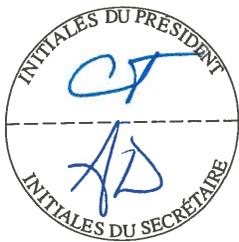
QUE la RIADM s'engage à défrayer les coûts associés à la réparation du système de télémétrie du réseau des eaux usées du lieu d'enfouissement technique (LET) de la RIADM entre le LET et le site de traitement des eaux usées de la Régie d'assainissement des eaux usées de Chatham/Lachute (RAEUCL).

- adopté à l'unanimité

IX- VARIA

- 1- Mandat pour la négociation de la vente d'un terrain

CONSIDÉRANT le lot numéro 2 625 381 appartenant à la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes;



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

CONSIDÉRANT l'intérêt d'une entreprise à acheter ledit lot pour en faire un usage non résidentiel;

CONSIDÉRANT la volonté de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes de procéder à une telle vente;

CONSIDÉRANT les négociations en cours dans le cadre de ce dossier;

6-07-18

Il est

Proposé par : M. Denis Richer

Appuyé par : M. Richard Labonté

et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes mandate son président et sa directrice générale/secrétaire-trésorière à négocier la proposition d'achat qui pourrait être déposée par une entreprise intéressée à acheter le lot numéro 2 625 381 appartenant à ladite Régie.

-adopté à l'unanimité

X- PÉRIODE DE QUESTIONS

- Aucune question n'est adressée au Conseil de la Régie.

XI- DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE ET LEVÉE

7-07-18

Il est

Proposé par: M. Richard Labonté

Appuyé par : M. Marc-Olivier Labelle

et résolu

QUE la prochaine séance ordinaire soit fixée au jeudi 20 septembre 2018 à 19 h à la salle du Conseil de l'Hôtel de ville de Lachute située au 380 rue Principale à Lachute.

QUE l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance soit et est levée.

- adopté à l'unanimité

Andrea Daezli
Directrice générale et secrétaire-
trésorière

Catherine Trickey
Présidente



**Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes**

ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE DU 20 SEPTEMBRE 2018

- I OUVERTURE DE LA SÉANCE
- II ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- III ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUS LE 21 JUIN 2018

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 12 JUILLET 2018
- IV PÉRIODE DE QUESTIONS
- V CORRESPONDANCE
- VI RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE
 - 1. Rapport de la directrice générale / Aucun nouveau contrat octroyé
- VII TRÉSORERIE
 - A) Tonnages de la période
 - B) Comptes à payer de la période
- VIII ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - A) Dates des séances 2019
 - B) Redistribution 2019
 - C) Adoption des prévisions budgétaires
 - D) Contribution matérielle et financière (L.E.S et CPE la Puce à l'oreille)
 - E) Règlement Gestion contractuelle
 - a. Avis de Motion
 - b. Dépôt et présentation du projet de règlement Gestion contractuelle
 - F) Règlement Rémunération des Élus municipaux
 - G) Amendement Offre d'Achat Biopharma
 - H) Procuration – Gestion du Bien-Être Evexia Inc.
 - I) Modification au Code d'éthique des employés
 - J) Mandat au cabinet Dufresne, Hébert, Comeau à déposer une plainte privée au Conseil de discipline de l'Ordre des CPA
- IX VARIA
- X PÉRIODE DE QUESTIONS
- XI DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE ET LEVÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

Judi, le 20 septembre 2018

Séance ordinaire

Endroit : Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes
Siège social

Présents: Messieurs Carl Péloquin, maire de la ville de Lachute, Marc Bertrand, conseiller de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil, mesdames Catherine Trickey mairesse de la ville de Brownsburg-Chatham, et Andrea Daezli, directrice générale, secrétaire-trésorière de la Régie, formant quorum de ladite Régie.

I- OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte par monsieur Carl Péloquin.

II- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1-09-18

Il est

Proposé par : M. Marc Bertrand

Appuyé par : Mme Catherine Trickey

et résolu

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire soit et est adopté, tel que présenté par la directrice générale et secrétaire-trésorière

- adopté à l'unanimité

III-a ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 21 JUIN 2018

- La directrice générale et secrétaire-trésorière présente à chacun le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 21 juin 2018.

2-09-18

Il est

Proposé par : Mme Catherine Trickey

Appuyé par : M. Carl Péloquin

et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes accepte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 21 juin 2018.

- adopté à l'unanimité

III-b ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 12 JUILLET 2018

- La directrice générale et secrétaire-trésorière présente à chacun le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 juillet 2018.



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux-Montagnes

3-09-18

Il est
Proposé par : M. Carl Péloquin
Appuyé par : Mme Catherine Trickey
et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes accepte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 juillet 2018.

- adopté à l'unanimité

IV- PÉRIODE DE QUESTIONS

- Aucune question n'est adressée au Conseil de la Régie.

V- CORRESPONDANCE

- M. Carl Péloquin fait part de la principale correspondance reçue et envoyée

VI- RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

1- Rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière / Contrats octroyés

- Aucune nouvelle information à divulguer

VII- TRÉSORERIE

A) Tonnages de la période

- Il y a dépôt des rapports de tonnage de la période (déchets, compost, recyclage).

B) Comptes à payer de la période

CONSIDÉRANT la liste des comptes à payer pour la période du 13-07-2018 au 18-09-18, déposée par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

4-09-18

Il est
Proposé par : Mme Catherine Trickey
Appuyé par : M. Marc Bertrand
et résolu

QUE les comptes à payer soient et sont approuvés et adoptés tels que présentés par la directrice générale et secrétaire-trésorière pour la période du 13-07-2018 au 18-09-18, et ce, pour un montant de 197 355,24 \$.

- adopté à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

VIII - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

A) Dates des séances 2019

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir dès à présent le calendrier des séances ordinaires du conseil de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes pour l'année 2019;

5-09-18

Il est

Proposé par : M. Marc Bertrand

Appuyé par : Mme Catherine Trickey
et résolu

QUE, à moins d'avis contraire, les séances ordinaires du conseil de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes soient établies pour l'année 2019 de la façon suivante : à 19 h, le 3^{ème} jeudi de chaque mois, sauf aux mois de janvier et d'août où il n'y aura pas de séance ainsi qu'au mois de juillet où la séance se tiendra le 2^e jeudi du mois.

- adopté à l'unanimité

B) Redistribution 2019

CONSIDÉRANT la demande des municipalités membres de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes de verser la redistribution prévue pour l'année 2019;

CONSIDÉRANT que ladite Régie possède les liquidités nécessaires pour répondre à cette demande;

CONSIDÉRANT que ladite Régie est désireuse de répondre favorablement à la demande de ses municipalités membres;

6-09-18

Il est

Proposé par: Mme Catherine Trickey

Appuyé par : M. Marc Bertrand
et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes accepte de verser une redistribution pour l'année 2019;

QUE le versement de cette redistribution soit établi au montant de 800 000\$, selon le tableau suivant :

Municipalité membre	Redistribution
Ville de Lachute (49,05 %)	392 400\$
Ville Brownsburg-Chatham (27,95%)	223 600\$
Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil (13,71 %)	109 680\$
Municipalité de Saint-Placide (9,29 %)	74 320\$
TOTAL :	800 000\$



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

QUE cette redistribution, selon le partage établi au tableau précédent, soit versée aux municipalités membres en un seul versement, soit au cours du mois de février 2019.

-adopté à l'unanimité

C) Adoption des prévisions budgétaires 2019

7-09-18

Il est

Proposé par: Mme Catherine Trickey

appuyé par: M. Marc Bertrand

et résolu

QUE les prévisions budgétaires 2019 de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes déposées par la directrice générale/secrétaire-trésorière soient acceptées telles que présentées, à savoir :

Prévisions 2019

REVENUS

Quotes-parts	(800 000) \$
Service rendus aux municipalités membres	321 000 \$
Facturation-fonds de fermeture	268 200 \$
Location de bacs bleus	500 \$
Location de bacs bruns	500 \$
Vente de bacs verts	- \$
Vente de bacs bruns	- \$
Vente de bacs bleus	- \$
Traitement des eaux de lixiviation	40 000 \$
Redevances	626 500 \$
Revenus de placement	108 000 \$
Autres revenus-administration	65 579 \$
Compost	60 000 \$
Communications environnementales	70 770 \$
Location - aire de compostage - GSI	4 694 \$
Location maisons et terrains	27 221 \$
Service d'enfouissement	3 149 474 \$

Total des revenus

3 942 438 \$



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

CHARGES

Salaires employés	168 000 \$
Salaires conseil	56 000 \$
CARRA	10 285 \$
Contributions de l'employeur	42 300 \$
Activités connexes- gestion intégrée	56 300 \$
Téléphone et communications	1 000 \$
Internet	5 662 \$
Frais de poste	3 500 \$
Loyer bureaux RIADM	12 400 \$
Publicité	3 900 \$
Associations et abonnements	2 300 \$
Frais de déplacement	2 000 \$
Enfouissement municipalités membres	337 050 \$
Postfermeture	268 200 \$
Assurances	60 033 \$
Services professionnels- autres	15 000 \$
Services professionnels- auditeurs	18 000 \$
Services professionnels - archives	12 000 \$
Services professionnels-conseiller RH	12 000 \$
Services professionnels- informatiques	2 000 \$
Services juridiques (mandats enquête diligente, général, consultation, etc)	240 000 \$
Entretien et réparations des bacs	25 500 \$
Coût des bacs verts	8 500 \$
Coût des bacs bleus	18 000 \$
Coût des bacs bruns	18 000 \$
Dons et commandites	3 000 \$
Entretien et réparation	1 468 \$
Fournitures de bureau	5 000 \$
Location d'équipement - photocopieur	2 150 \$
Fournitures informatiques	6 190 \$
Repas	2 000 \$
Compost	50 000 \$
Traitement du lixiviat	40 000 \$
Endains	- \$
Contributions à Tricentris (4 munic.membres)	55 000 \$
Programme couches lavables	10 000 \$
Taxes municipales - maisons expropriées	19 725 \$
Frais bancaires	500 \$
Service d'enfouissement	3 149 474 \$
Amortissement	- \$
Total des charges	4 742 438 \$



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice	(800 000 \$)
Conciliation à des fins fiscales	
Immobilisation	
Amortissements	- \$
Affectations	
Activités d'investissement	- \$
Excédent (déficit) accumulé	
Excédent de fonctionnement non affecté	- \$
Excédent de fonctionnement affecté	800 000 \$
Total des affectations	800 000 \$
Excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	
	0 \$

-adopté à l'unanimité

D) Contribution matérielle et financière (L.E.S et CPE la Puce à l'Oreille)

- CPE La Puce à l'Oreille

CONSIDÉRANT la demande du CPE La Puce à l'Oreille de Saint-André-d'Argenteuil au mois d'août 2018 concernant une contribution financière pour les aider à maintenir leur projet de réduction des couches jetables en utilisant des couches lavables;

CONSIDÉRANT les résolutions numéro 6-04-14, 7-10-15, 12-10-16 et 13-09-17 du conseil de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes autorisant le versement d'une somme de 1 000 \$ pour aider le CPE La Puce à l'Oreille à acquérir des couches lavables et maintenir leur projet de réduction des couches jetables;

CONSIDÉRANT que l'utilisation de couches lavables et réutilisables doit être encouragée parce qu'elle contribue à la préservation de l'environnement;

CONSIDÉRANT que la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes peut verser une aide financière à ces fins;

- Laurentien Elementary School

CONSIDÉRANT la demande de Mme Charbonneau de l'école L.E.S, d'obtenir deux bacs bruns ainsi que 12 mini bacs bruns pour sensibiliser les élèves au compostage;

CONSIDÉRANT la diminution des matières organiques envoyées au site d'enfouissement que cette sensibilisation va promouvoir;



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux-Montagnes

8-09-18

Il est

Proposé par: M. Marc Bertrand

Appuyé par : Mme Catherine Trickey
et résolu

QUE, pour la demande du CPE La Puce à l'Oreille de Saint-André-d'Argenteuil, la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes accepte de verser la somme de 200,00 \$ par poupon, et ce, pour un maximum de 1 000 \$.

QUE ce maximum soit également applicable dans le cadre de toute demande provenant de garderies opérant sur le territoire des quatre municipalités membres de ladite Régie.

QUE la demande de Mme Charbonneau de l'école L.E.S soit acceptée.

- adopté à l'unanimité

E) Règlement de Gestion contractuelle

a. Avis de motion

b. Dépôt du règlement de gestion contractuelle est fait par Mme Catherine Trickey.

- adopté à l'unanimité

F) Règlement sur le traitement des élus municipaux

CONSIDÉRANT QU'à la séance ordinaire du Conseil de la Régie tenue le 12 juillet 2018, Madame Catherine Trickey a présenté un avis de motion proposant un règlement sur le traitement des élus municipaux, numéro 18-013-07, visant à remplacer les règlements ayant les numéros 15-013-06, 10-013-05 et 06-013-04.

CONSIDÉRANT QU'en date du 23 août 2018, un avis public, selon les dispositions de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* c T-11.001 (la « Loi »), a été affiché et publié dans un journal diffusé sur le territoire de la Régie.

CONSIDÉRANT QU'une modification mineure a été apportée le 21 août 2018 au dit projet de règlement.

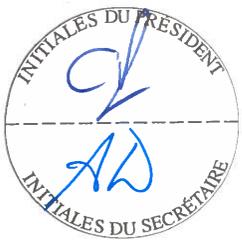
CONSIDÉRANT QUE les exigences des articles 7 à 9 de la Loi ont été satisfaites.

9-09-18

Il est

Proposé par: Mme Catherine Trickey

Appuyé par: M. Marc Bertrand
et résolu



No de résolution
ou annotation

**Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes**

QUE le règlement sur le traitement des élus municipaux, numéro 18-013-07 (le « **Règlement** »), joint à la présente résolution, remplaçant les règlements ayant les numéros 15-013-06, 10-013-05 et 06-013-04, soit adopté pour valoir à toutes fins que de droit.

QUE la directrice générale de la Régie soit par la présente mandatée à accomplir pour et au nom de la Régie toutes les formalités nécessaires à l'entrée en vigueur du Règlement.

-adopté à l'unanimité

G) Amendement de l'offre d'achat – H2 Biopharma

CONSIDÉRANT QU'en date du 23 mai 2017, la Régie a accepté une offre d'achat présentée par H2 Biopharma inc. relativement à certains terrains détenus par la Régie à Lachute (l'« **Offre d'achat** »).

CONSIDÉRANT QU'il est dans le meilleur intérêt de la Régie d'apporter certaines modifications à l'Offre d'achat, tel que prévu par la convention d'amendement d'une offre d'achat, jointe à la présente résolution (la « **Convention d'amendement** »).

10-09-18

Il est

Proposé par: M. Marc Bertrand

Appuyé par : Mme Catherine Trickey
et résolu

QUE la modification de l'Offre d'achat selon la Convention d'amendement soit approuvée.

QUE la directrice générale de la Régie soit par la présente mandatée à signer pour et au nom de la Régie la Convention d'amendement, sa signature devant lier la Régie à toutes fins que de droit.

-adopté à l'unanimité

H) Procuration – Gestion du Bien-Être Evexia inc

CONSIDÉRANT QU'en date du 21 décembre 2017, la Régie a conclu une convention de bail (le « **Bail** ») avec la société Gestion du Bien-Être Evexia inc., anciennement connue comme étant 9598995 Canada inc. (le « **Locataire** »);

CONSIDÉRANT QUE le Locataire nécessite une procuration de la Régie afin d'obtenir l'autorisation de la ville de Lachute pour construire sur le terrain faisant l'objet du Bail.

11-09-18

Il est

Proposé par: M. Marc Bertrand

Appuyé par : Mme Catherine Trickey
et résolu



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

QUE la directrice générale de la Régie soit par la présente mandatée à signer pour et au nom de la Régie la procuration ci-jointe, sa signature devant lier la Régie à toutes fins que de droit.

-adopté à l'unanimité

I) Modification au Code d'éthique des employés

CONSIDÉRANT il y a lieu de modifier le Code d'éthique et de déontologie des employés de la RIADM adopté le 18 février 2016 par sa résolution 9-02-16 et modifié le 15 septembre 2016 par sa résolution 10-09-16, afin de lui ajouter deux nouvelles dispositions visant les règles d'après-emploi et la sobriété;

CONSIDÉRANT les formalités prévues à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* ont été respectées.

12-09-18

Il est

Proposé par : Mme Catherine Trickey

Appuyé par : M. Marc Bertrand

et résolu

- QUE La Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes modifie le Code d'éthique et de déontologie des employés en insérant les deux clauses suivantes :

« Article 9 Règles d'après-emploi pour certains employés

Dans les 12 mois qui suivent la fin de leur emploi à la Régie, il est interdit pour le directeur général et secrétaire-trésorier et/ou le directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint et/ou le greffier ainsi que les directeurs de service d'occuper un poste d'administrateur ou de dirigeant d'une personne morale, un emploi ou toute autre fonction de telle sorte que lui-même ou toute autre personne tire un avantage indu de ses fonctions antérieures à la Régie.

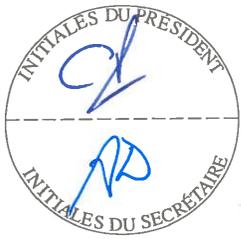
- par voie de conséquence, l'ancien article 9 devient le nouvel article 10.

-adopté à l'unanimité

J) Mandat au cabinet Dufresne, Hébert, Comeau à déposer une plainte privée au Conseil de discipline de l'Ordre des CPA

CONSIDÉRANT que la RIADM et la Ville ont procédé à des demandes d'enquêtes auprès du syndic de l'Ordre des CPA en regard de Mme Dominique Toupin, de Michel Amyot et/ou du cabinet Amyot Gélinas;

CONSIDÉRANT que sauf pour une plainte limitée contre Mme Dominique Toupin, le syndic et le Comité de révision de l'Ordre des CPA ont refusé d'agir;



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes

CONSIDÉRANT la Ville et la RIADM sont d'avis que le refus du Comité de révision de réviser la décision du syndic de l'Ordre des CPA en regard de Michel Amyot ou du cabinet Amyot Gélinas est mal fondé.

13-09-18

Il est

Proposé par : Mme Catherine Trickey

Appuyé par : M. Carl Péloquin

et résolu

QUE la RIADM mandate le cabinet DHC Avocats Inc. pour déposer une plainte privée pour les motifs énoncés dans la plainte initiale auprès du syndic de l'Ordre des CPA et précisés dans la demande de révision auprès du Comité de révision des plaintes de l'Ordre des CPA.

-adopté à l'unanimité

IX- VARIA

X- PÉRIODE DE QUESTIONS

- Aucune question n'est adressée au Conseil de la Régie.

XI- DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE ET LEVÉE

14-09-18

Il est

Proposé par: M. Marc Bertrand

Appuyé par : Mme Catherine Trickey

et résolu

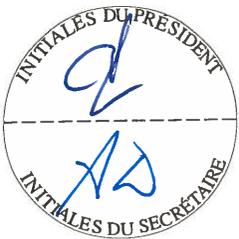
QUE la prochaine séance ordinaire soit fixée au jeudi 18 octobre 2018 à 19 h à la salle du Conseil de l'Hôtel de ville de Lachute située au 380 rue Principale à Lachute.

QUE l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance soit et est levée.

- adopté à l'unanimité

Andrea Daezli
Directrice générale et secrétaire-
trésorière

Carl Péloquin
Président



No de résolution
ou annotation

**Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes**

ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE DU 18 OCTOBRE 2018

- I OUVERTURE DE LA SÉANCE
- II ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- III ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 20 SEPTEMBRE 2018
- IV PÉRIODE DE QUESTIONS
- V CORRESPONDANCE
- VI RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE
 - 1. Rapport de la directrice générale / Aucun nouveau contrat octroyé
- VII TRÉSORERIE
 - A) Tonnages de la période
 - B) Comptes à payer de la période
- VIII ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - A) Règlement Gestion Contractuelle
 - B) Modification au Code d'éthique des employés
 - C) Activités connexes 2019
 - D) Mandat de signature de l'offre d'achat pour le lot # 2 625 383
- IX VARIA
- X PÉRIODE DE QUESTIONS
- XI DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE ET LEVÉE



No de résolution
ou annotation

**Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes**

Jeudi, le 18 octobre 2018

Séance ordinaire

Endroit : Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes
Siège social

Présents: Messieurs Carl Péloquin, maire de la ville de Lachute, Marc-Olivier Labelle, maire de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil, Richard Labonté, maire de la municipalité de Saint-Placide, mesdames Catherine Trickey mairesse de la ville de Brownsburg-Chatham, et Andrea Daezli, directrice générale, secrétaire-trésorière de la Régie, formant quorum de ladite Régie.

I- OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte par monsieur Carl Péloquin.

II- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1-10-18

Il est
Proposé par : M. Richard Labonté
Appuyé par : M. Marc-Olivier Labelle
et résolu

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire soit et est adopté, tel que présenté par la directrice générale et secrétaire-trésorière

- adopté à l'unanimité

III ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENU LE 20 SEPTEMBRE 2018

- La directrice générale et secrétaire-trésorière présente à chacun le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 20 septembre 2018.

2-10-18

Il est
Proposé par : Mme Catherine Trickey
Appuyé par : M. Carl Péloquin
et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes accepte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 21 juin 2018.

- adopté à l'unanimité

IV- PÉRIODE DE QUESTIONS

- Des questions sont adressées au Conseil de la Régie.



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux-Montagnes

V- CORRESPONDANCE

- M. Carl Péloquin fait part de la principale correspondance reçue et envoyée

VI- RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

1- Rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière / Contrats octroyés

- Aucune nouvelle information à divulguer

VII- TRÉSORERIE

A) Tonnages de la période

- Il y a dépôt des rapports de tonnage de la période (déchets, compost, recyclage).

B) Comptes à payer de la période

CONSIDÉRANT la liste des comptes à payer pour la période du 19-09-2018 au 18-10-18, déposée par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

3-10-18

Il est

Proposé par : M. Richard Labonté

Appuyé par : Mme Catherine Trickey

et résolu

QUE les comptes à payer soient et sont approuvés et adoptés tels que présentés par la directrice générale et secrétaire-trésorière pour la période du 19-09-2018 au 18-10-2018, et ce, pour un montant de 90 247,83 \$.

- adopté à l'unanimité

VIII - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

A) Règlement Gestion Contractuelle

CONSIDÉRANT QU'à la séance ordinaire du Conseil de la Régie tenue le 20 septembre 2018, Mme Catherine Trickey a présenté un avis de motion proposant un règlement sur la gestion contractuelle, numéro 18-009-03.

CONSIDÉRANT QUE les exigences prévues par la *Loi sur les cités et villes* ont été satisfaites.

4-10-2018

Il est

Proposé par: M. Marc-Olivier Labelle

Appuyé par : M. Richard Labonté

et résolu



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

QUE le règlement sur la gestion contractuelle, numéro 18-009-03, (le « **Règlement** »), joint à la présente résolution, soit adopté pour valoir à toutes fins que de droit.

QUE la directrice générale de la Régie soit par la présente mandatée à accomplir pour et au nom de la Régie toutes les formalités nécessaires à l'entrée en vigueur du Règlement.

- adopté à l'unanimité

B) Modification au Code d'éthique des employés

CONSIDÉRANT il y a lieu de modifier le Code d'éthique et de déontologie des employés de la RIADM adopté le 18 février 2016 par sa résolution 9-02-16 et modifié le 15 septembre 2016 par sa résolution 10-09-16 ainsi que le 20 septembre 2018 par sa résolution 12-09-18, afin de lui ajouter deux nouvelles dispositions visant les règles d'après-emploi et la sobriété;

CONSIDÉRANT les formalités prévues à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* ont été respectées.

5-10-18

Il est

Proposé par : M. Richard Labonté

Appuyé par : Mme Catherine Trickey
et résolu

- QUE La Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes modifie le Code d'éthique et de déontologie des employés en insérant les deux clauses suivantes :

« Article 10 Sobriété

Il est interdit à un employé de consommer ou d'inciter quiconque à consommer une boisson alcoolisée ou une drogue (incluant le cannabis) pendant son travail.

Un employé ne peut être sous l'influence de telle boisson ou drogue ou démontrer un signe observable de consommation d'alcool ou de drogue, pendant qu'il exécute son travail.

Toutefois, un employé ne contrevient pas à la présente règle dans le cas où :

1° dans le cadre de ses fonctions, il participe à un événement autorisé par la direction générale ou le conseil où des boissons alcoolisées sont servies et qu'il en fait une consommation raisonnable;

2° il consomme ou est sous l'influence d'une drogue consommée à des fins médicales après en avoir préalablement informé son supérieur immédiat et lui avoir communiqué une preuve médicale à cet effet. »



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux-Montagnes

« Article 11 Effets secondaires des médicaments

Il incombe à l'employé de s'assurer de la compatibilité des effets secondaires des médicaments qu'il consomme avec les qualités requises pour la bonne exécution de son travail. »

-par voie de conséquence, les anciens articles 10 et 11 deviennent les nouveaux articles 12 et 13.

-adopté à l'unanimité

C) Activités connexes 2019

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu que la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes se positionne quant aux choix d'activités connexes devant être réalisées par son gestionnaire;

CONSIDÉRANT que le coût de ces activités connexes a été préalablement établi dans le document d'appel d'offres numéro 11-002;

6-10-18

Il est

Proposé par : M. Richard Labonté
Appuyé par : M. Marc-Olivier Labelle
et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes avise la compagnie RCI Environnement (Division de WM Québec) qu'elle retient pour l'année 2019 les activités suivantes :

- Collecte d'arbres de Noël 2018-2019;
- Journée Retour à la Terre;
- RDD;
- Site Internet;
- Écocalendrier 2019 et préparation de l'Écocalendrier 2020.

QUE la Régie, à l'égard de l'exécution de ces activités, accepte de défrayer les coûts prévus à l'appel d'offres numéro 11-002.

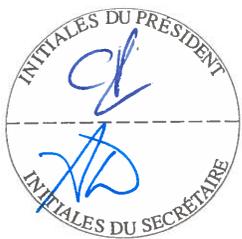
-adopté à l'unanimité

D) Mandat de signature de l'offre d'achat pour le lot # 2 625 383

CONSIDÉRANT l'intérêt d'une entreprise à acheter le lot # 2 625 383;

CONSIDÉRANT la volonté de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes de procéder à une telle vente;

CONSIDÉRANT les négociations en cours dans le cadre de ce dossier;



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux-Montagnes

7-10-18

Il est

Proposé par: Mme Catherine Trickey

Appuyé par : M. Richard Labonté

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes mandate son président et sa directrice générale - secrétaire-trésorière à négocier, conclure, accepter et signer l'offre d'achat qui a été déposée par une entreprise intéressée à acheter le lot # 2 625 383 appartenant à ladite Régie.

- adopté à l'unanimité

IX- VARIA

X- PÉRIODE DE QUESTIONS

- Aucune question n'est adressée au Conseil de la Régie.

XI- DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE ET LEVÉE

8-10-18

Il est

Proposé par: Mme Catherine Trickey

Appuyé par : M. Marc-Olivier Labelle
et résolu

QUE la prochaine séance ordinaire soit fixée au jeudi 15 novembre 2018 à 19 h à la salle du Conseil de l'Hôtel de ville de Lachute située au 380 rue Principale à Lachute.

QUE l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance soit et est levée.

- adopté à l'unanimité

Andrea Daezli
Directrice générale et secrétaire-
trésorière

Carl Péloquin
Président



No de résolution
ou annotation

**Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes**

ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE DU 15 NOVEMBRE 2018

- I OUVERTURE DE LA SÉANCE
- II ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- III ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUS LE 18 OCTOBRE 2018
- IV PÉRIODE DE QUESTIONS
- V CORRESPONDANCE
- VI RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE
 - 1. Rapport de la directrice générale / Aucun nouveau contrat octroyé
- VII TRÉSORERIE
 - A) Tonnages de la période
 - B) Comptes à payer de la période
- VIII ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - A) Contribution financière et matérielle
- IX VARIA
- X PÉRIODE DE QUESTIONS
- XI DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE ET LEVÉE



No de résolution
ou annotation

**Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes**

Jeudi, le 15 novembre 2018

Séance ordinaire

Endroit : Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes
Siège social

Présents: Messieurs Carl Péloquin, maire de la ville de Lachute, Marc-Olivier Labelle, maire de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil, Richard Labonté, maire de la municipalité de Saint-Placide, mesdames Catherine Trickey mairesse de la ville de Brownsburg-Chatham, et Andrea Daezli, directrice générale, secrétaire-trésorière de la Régie, formant quorum de ladite Régie.

I- OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte par monsieur Carl Péloquin.

II- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1-11-18

Il est

Proposé par : M. Marc-Olivier Labelle

Appuyé par : M. Richard Labonté
et résolu

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire soit et est adopté, tel que présenté par la directrice générale et secrétaire-trésorière

- adopté à l'unanimité

**III ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 18 OCTOBRE 2018**

- La directrice générale et secrétaire-trésorière présente à chacun le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 18 octobre 2018.

2-11-18

Il est

Proposé par : M. Richard Labonté

Appuyé par : Mme Catherine Trickey
et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes accepte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 18 octobre 2018.

- adopté à l'unanimité

IV- PÉRIODE DE QUESTIONS

- Aucune question est adressée au Conseil de la Régie.



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux-Montagnes

V- CORRESPONDANCE

- M. Carl Péloquin fait part de la principale correspondance reçue et envoyée

VI- RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

1- Rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière / Contrats octroyés

- Aucune nouvelle information à divulguer

VII- TRÉSORERIE

A) Tonnages de la période

- Il y a dépôt des rapports de tonnage de la période (déchets, compost, recyclage).

B) Comptes à payer de la période

CONSIDÉRANT la liste des comptes à payer pour la période du 19-10-2018 au 15-11-18, déposée par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

3-11-18

Il est

Proposé par : M. Marc-Olivier Labelle

Appuyé par : Mme Catherine Trickey
et résolu

QUE les comptes à payer soient et sont approuvés et adoptés tels que présentés par la directrice générale et secrétaire-trésorière pour la période du 19-10-2018 au 15-11-2018, et ce, pour un montant de 93 583,41 \$.

- adopté à l'unanimité

VIII - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

A) Contribution matérielle

- BC Le Rêve de Caillette

CONSIDÉRANT la demande de Mme Plouffe du bureau coordonnateur Le Rêve de Caillette, d'obtenir un bac brun, un bac bleu ainsi que 11 mini bacs bruns pour sensibiliser les familles et membres du personnel au compostage et au recyclage;

CONSIDÉRANT la diminution des matières organiques et recyclables envoyées au site d'enfouissement que cette sensibilisation va promouvoir;



No de résolution
ou annotation

**Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes**

4-11-18

Il est

Proposé par: M. Richard Labonté

Appuyé par : M. Marc-Olivier Labelle

et résolu

QUE la demande de Mme Plouffe du bureau coordonnateur Le Rêve de Caillette soit acceptée.

- adopté à l'unanimité

IX- VARIA

X- PÉRIODE DE QUESTIONS

- Aucune question n'est adressée au Conseil de la Régie.

XI- DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE ET LEVÉE

5-11-18

Il est

Proposé par: M. Marc-Olivier Labelle

Appuyé par : Mme Catherine Trickey

et résolu

QUE la prochaine séance ordinaire soit fixée au jeudi 20 décembre 2018 à 19 h à la salle du Conseil de l'Hôtel de ville de Lachute située au 380 rue Principale à Lachute.

QUE l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance soit et est levée.

- adopté à l'unanimité

Andrea Daezli
Directrice générale et secrétaire-
trésorière

Carl Péloquin
Président



No de résolution
ou annotation

**Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes**

ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE DU 20 DÉCEMBRE 2018

- I OUVERTURE DE LA SÉANCE
- II ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- III ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 15 NOVEMBRE 2018
- IV PÉRIODE DE QUESTIONS
- V CORRESPONDANCE
- VI RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE
 - 1. Rapport de la directrice générale / Aucun nouveau contrat octroyé
- VII TRÉSORERIE
 - A) Tonnages de la période
 - B) Comptes à payer de la période
- VIII ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - A) Nomination des auditeurs externes pour 2018
 - B) Mandat en gestion du personnel et en relation de travail pour l'année 2019
 - C) Contribution financière et matérielle
 - D) Approbation de l'entente concernant les conditions de rejets des eaux de procédé dans les réseaux d'égouts de la Ville de Lachute par la Régie intermunicipale Argenteuil Deux- Montagnes (RIADM)
 - E) Mandat à Draghia Avocats Inc./ Avis juridique concernant l'interprétation du contrat de service du lieu d'enfouissement technique de Lachute
- IX VARIA
- X PÉRIODE DE QUESTIONS
- XI DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE ET LEVÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

Jeudi, le 20 décembre 2018

Séance ordinaire

Endroit : Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes
Siège social

Présents: Messieurs Carl Péloquin, maire de la ville de Lachute, Marc-Olivier Labelle, maire de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil, Richard Labonté, maire de la municipalité de Saint-Placide, mesdames Catherine Trickey mairesse de la ville de Brownsburg-Chatham, et Andrea Daezli, directrice générale, secrétaire-trésorière de la Régie, formant quorum de ladite Régie.

I- OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte par monsieur Carl Péloquin.

II- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1-12-18

Il est

Proposé par : M. Richard Labonté

Appuyé par : Mme Catherine Trickey
et résolu

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire soit et est adopté, tel que présenté par la directrice générale et secrétaire-trésorière

- adopté à l'unanimité

III ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 15 NOVEMBRE 2018

- La directrice générale et secrétaire-trésorière présente à chacun le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 15 novembre 2018.

2-12-18

Il est

Proposé par : M. Richard Labonté

Appuyé par : M. Marc-Olivier Labelle
et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes accepte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 15 novembre 2018.

- adopté à l'unanimité

IV- PÉRIODE DE QUESTIONS

- Aucune question est adressée au Conseil de la Régie.



No de résolution
ou annotation

**Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes**

V- CORRESPONDANCE

- M. Carl Péloquin fait part de la principale correspondance reçue et envoyée

VI- RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

1- Rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière / Contrats octroyés

- Aucune nouvelle information à divulguer

VII- TRÉSORERIE

A) Tonnages de la période

- Il y a dépôt des rapports de tonnage de la période (déchets, compost, recyclage).

B) Comptes à payer de la période

CONSIDÉRANT la liste des comptes à payer pour la période du 16-11-2018 au 20-12-18, déposée par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

3-12-18

Il est

Proposé par : Mme Catherine Trickey

Appuyé par : M. Marc-Olivier Labelle
et résolu

QUE les comptes à payer soient et sont approuvés et adoptés tels que présentés par la directrice générale et secrétaire-trésorière pour la période du 16-11-2018 au 20-12-2018, et ce, pour un montant de 238 381,89 \$.

- adopté à l'unanimité

VIII - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

A) Nomination des auditeurs externes pour 2018

CONSIDÉRANT QUE Raymont Chabot Grant Thornton a effectué la vérification externe pour la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes en 2014, 2015 et en 2016 (voir les résolutions 6-03-15, 7-12-15, 7-11-16 et 6-12-17);

CONSIDÉRANT QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes doit nommer des auditeurs externes pour l'année 2018;

4-12-18

Il est

Proposé par : M. Richard Labonté

Appuyé par : Mme Catherine Trickey
et résolu



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

QUE mandat soit donné à la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton afin d'agir comme vérificateur externe de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes pour l'exercice financier 2018, conformément à l'offre de services reçue le 3 décembre 2018, soit pour un montant de 9 800,00 \$ plus les taxes applicables.

QUE les honoraires et frais requis dans le cadre de ce mandat soient payés à même l'excédent de fonctionnement non affecté au 31 décembre 2018 de ladite Régie.

- adopté à l'unanimité

B) Mandat en gestion du personnel et en relation de travail pour l'année 2018

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service, relative au soutien et à l'expertise nécessaires à une gestion efficace des ressources humaines, reçue de M. Raynald Mercille le 14 décembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE l'esprit de l'entente vise une collaboration à plus long terme sans autre garantie que celle de la satisfaction continue des décideurs en place;

CONSIDÉRANT QUE le rapport entre un conseiller juridique ou consultant et un conseil municipal sur les questions reliées aux ressources humaines doit d'abord reposer sur la confiance mutuelle et les règles du « fairplay »

CONSIDÉRANT QU'une collaboration à long terme entre un consultant ou un conseiller juridique et un conseil municipal ne se prête pas à des engagements contractuels rigides.

5-12-18

Il est

Proposé par: Mme Catherine Trickey

Appuyé par: M. Richard Labonté

QUE le Conseil accorde un mandat à M. Raynald Mercille, un consultant en gestion du personnel et relations de travail, pour un montant annuel d'honoraires de douze mille dollars (12 000 \$) étalé sur six (6) paiements de deux mille dollars (2 000 \$), taxes et dépenses directes en sus, conformément à la lettre d'offre de service du 14 décembre 2018, à compter du 1er janvier 2019 pour une période d'une année. Le Conseil de la Régie pourra mettre fin à l'entente en fournissant un préavis de trois (3) mois.

- adopté à l'unanimité

C) Contributions financières et matérielles

École l'Oasis et École le Tremplin

CONSIDÉRANT les demandes de Mme Dominique Boulay, orthopédagogue de l'école l'Oasis, d'obtenir trois bacs bruns ainsi



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

que 11 mini bacs bruns et de M. Mathieu Malo-Rondeau de l'école le Tremplin, d'obtenir 4 bacs bruns et un mini bac brun pour sensibiliser les élèves et membres du personnel au compostage;

CONSIDÉRANT la diminution des matières organiques et recyclables envoyées au site d'enfouissement que cette sensibilisation va promouvoir;

6-12-18

Il est

Proposé par: M. Richard Labonté

Appuyé par : M. Marc-Olivier Labelle
et résolu

QUE les demandes de Dominique Boulay, orthopédagogue de l'école l'Oasis, et de M. Mathieu Malo-Rondeau de l'école le Tremplin, soient acceptées.

-adopté à l'unanimité

D) Approbation de l'entente concernant les conditions de rejets des eaux de procédé dans les réseaux d'égouts de la ville de Lachute par la RIADM

CONSIDÉRANT que l'entente signée le 25 mai 2004 ne répond plus aux besoins de la Régie intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes (RIADM);

CONSIDÉRANT que l'entente de 2004 ne représente plus adéquatement les obligations de la Ville en matière de normes de traitement et de rejets des eaux usées;

CONSIDÉRANT que la RIADM souhaite augmenter le volume de rejets et que la Ville est en mesure de le lui réserver moyennant certaines conditions, dont la participation de la RIADM dans les immobilisations à venir pour modifier ou agrandir les ouvrages de traitement;

CONSIDÉRANT que la RIADM est en demande auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) afin d'obtenir un certificat d'autorisation à cet effet;

CONSIDÉRANT qu'une entente industrielle entre la Ville et la RIADM doit préalablement être signée avant que le MELCC puisse émettre un nouveau certificat d'autorisation;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser la signature d'une nouvelle entente;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une entente transitoire avant l'ajout d'une nouvelle usine d'épuration des eaux sur le territoire de la Ville de Lachute qui aura notamment pour objet de traiter les eaux de rejets des procédés industriels et des lixiviats de la RIADM;



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

7-12-18

Il est

Proposé par: Mme Catherine Trickey

Appuyé par : M. Marc-Olivier Labelle
et résolu

Que le Conseil de la Régie intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes approuve le protocole d'entente entre la Ville de Lachute et la Régie intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes, concernant les conditions de rejets des eaux de procédé dans les réseaux d'égouts de la Ville de Lachute par la Régie intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes, version du 5 décembre 2018, et autorise le président et la directrice générale secrétaire-trésorière à le signer.

-adopté à l'unanimité

E) Mandat à Draghia Avocats inc / Avis juridique concernant l'interprétation du contrat de service du lieu d'enfouissement technique de Lachute

CONSIDÉRANT les besoins en services professionnels juridiques dans le dossier de avis juridique concernant l'interprétation du contrat de service du lieu d'enfouissement technique de Lachute appartenant à la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes;

CONSIDÉRANT l'offre de services reçue de la firme Draghia Avocats Inc. le 20 décembre 2018

8-12-18

Il est

Proposé par: M. Richard Labonté

Appuyé par: Mme Catherine Trickey
et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes octroie le mandat à M^e Bogdan Draghia, avocat chez Draghia Avocats Inc., dans le dossier de avis juridique concernant l'interprétation du contrat de service du lieu d'enfouissement technique de Lachute, le tout selon l'offre de services datée du 20 décembre 2018.

QUE les honoraires et frais requis dans le cadre de ce mandat soient payés à même l'excédent de fonctionnement non affecté au 31 décembre 2018 de ladite Régie.

-adopté à l'unanimité

IX- VARIA

A) Création du poste de technicien en environnement

CONSIDÉRANT que la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes souhaite reprendre en charge certaines activités telles que la gestion des bacs roulants et la gestion des RDD;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a aucun poste à la RIADM présentement qui puisse prendre en charge ces fonctions;



No de résolution
ou annotation

**Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes**

9-12-18

Il est

Proposé par: M. Marc-Olivier Labelle

Appuyé par : M. Richard Labonté

et résolu

QUE, la RIADM crée un poste de technicien en environnement.

-adopté à l'unanimité

B) Mandat à Innovation Noble

CONSIDÉRANT la nécessité pour la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes de faire effectuer des travaux de nettoyage, de réparations et rénovations du garage situé au LET;

CONSIDÉRANT la recherche de prix effectué par ladite Régie;

CONSIDÉRANT les prix soumis par Innovation Noble et Construction D.G. Gagnon concernant les travaux dudit garage;

Nom du soumissionnaire	Coût total taxes et incluses
Innovation Noble	13 075.00 \$
Construction D.G. Gagnon	34 749.55 \$

10-12-18

Il est

Proposé par: M. Marc-Olivier Labelle

Appuyé par : M. Richard Labonté

et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes mandate Innovation Noble pour effectuer les travaux de nettoyage, réparations et réparation du garage situé au LET, plus bas soumissionnaire conforme, pour un prix de 13 075.00 \$, incluant les taxes.

-adopté à l'unanimité

X- PÉRIODE DE QUESTIONS

- Aucune question n'est adressée au Conseil de la Régie.

XI- DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE ET LEVÉE

11-12-18

Il est

Proposé par: M. Marc-Olivier Labelle

Appuyé par : Mme Catherine Trickey

et résolu



No de résolution
ou annotation

**Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes**

QUE la prochaine séance ordinaire soit fixée au jeudi 21 février 2019 à 19 h à la salle du Conseil de l'Hôtel de ville de Lachute située au 380 rue Principale à Lachute.

QUE l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance soit et est levée.

- adopté à l'unanimité

Andrea Daezli
Directrice générale et secrétaire-
trésorière

Carl Péloquin
Président